

RAPPORT

Secrétariat général
Service des politiques support
et des systèmes d'information (SPSSI)
Département des politiques ministérielles
de fonctionnement et d'achat durables (PMFAD)

juin 2018

Bilan 2017

du

**PLAN MINISTÉRIEL D'ADMINISTRATION
EXEMPLAIRE 2015-2020**

Pour une
**ADMINISTRATION
EXEMPLAIRE**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V 1.0		Équipe PMFAD1

Affaire suivie par

Jean-Baptiste TROCMÉ– Secrétariat général / Services des politiques support et des systèmes d'information / Bureau de l'intégration du développement durable dans les politiques de soutien
SG/SPSSI/PMFAD/PMFAD 1

Tél. : 01 40 81 36 05 / Fax : 01 40 81 79 89

Courriel : alain.glanowski@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteurs (-trice)

Jean-Baptiste TROCMÉ (JBT)– Chef du bureau de l'intégration du développement durable dans les politiques de soutien

Julien TAZI, chargé de mission administration exemplaire

Dominique BESNARD, chargé d'étude administration exemplaire

Rellecteurs

Ghislaine ARILLA – Secrétariat général / Services des politiques support et des systèmes d'information
Cheffe du département des politiques ministérielles de fonctionnement et d'achat durables (PMFAD)

Ronald DAVIES – Secrétariat général / Service des politiques support et des systèmes d'information
Chef de service et responsable ministériel achats

Référence(s) intranet

<http://intra.pssi.sg.e2.rie.gouv.fr/les-bilans-annuels-du-pmae-r4337.html>

NB: le document a été préparé avec la fonte Garamond qui réduit de plus de 20 % la consommation d'encre à l'impression par rapport à la fonte Libération Sans ou Arial.

SOMMAIRE

ÉDITO.....	4
LES 8 AXES DU PLAN DES MTES ET MCT.....	5
1 - BILAN 2017 : INDICATEURS ET COMMENTAIRES.....	6
2- RETOUR SUR UNE ANNÉE DE MOBILISATION DES SERVICES.....	24
ANNEXES.....	43

Édito

« Vous devez être le changement que vous voulez voir dans ce monde »

Gandhi

L'administration exemplaire peut se définir comme la volonté d'inclure le développement durable dans le fonctionnement courant des services. En premier lieu centrée sur les fonctions support, achats, flottes automobiles, immobilier, logistique et bien d'autres encore, l'administration exemplaire concerne également l'action « métier » des services, fiers de porter la conciliation de l'environnemental, de l'économique et du social là où on ne l'attend pas toujours.

L'administration exemplaire est une action interministérielle née en 2008. Elle est pilotée par la déléguée interministérielle au développement durable. Elle repose sur plan interministériel décliné par chaque ministère. Au premier plan ayant couvert la période 2009-2013 a succédé un plan couvrant les années 2015 à 2020. Ce plan en cours est basé sur un socle d'indicateurs interministériels couvrant quatre thématiques que sont l'énergie, la mobilité, l'économie des ressources et la biodiversité.

Comme la circulaire du Premier ministre du 15 février 2015 invitait à le faire, notre pôle ministériel ont complété cette base par quatre autres thématiques et plusieurs indicateurs. Les deux ministères dressent un bilan annuel de cette politique, adressé à madame la commissaire générale au développement durable.

La première partie de ce bilan 2017 est dédiée à la présentation des résultats chiffrés de l'année. Ceux-ci sont accompagnés d'une courte mise en perspective au travers de commentaires sur chacun des thèmes du plan.

Enfin, la dernière partie du rapport est dédiée aux communications, animations et initiatives des services d'administration centrale et déconcentrés, de métropole et d'outre-mer menées en 2017. Elle présente une sélection parmi les 425 événements et actions de communication ayant fait progresser l'administration exemplaire dans le quotidien des quelque 50 000 agents du pôle ministériel.

De nombreuses actions de similaires et de responsabilité sociétale des organisations sont également menées dans la plupart des établissements publics sous tutelles de nos deux ministères. Ces établissements sont invités en 2018 à rendre compte également de leurs actions en la matière mais aussi et surtout à rejoindre la dynamique de partage et d'échange de bonnes pratiques qui anime déjà la plupart des services.

Loin d'être un simple rendu-compte quantitatif, l'administration exemplaire est en effet un ensemble d'actions quotidiennes, une sensibilisation au long court des décideurs et des agents, portée par un réseau de correspondants « plan administration exemplaire », appelés les CoPAE. L'organisation de ce réseau est présentée en introduction du bilan d'activité des services.

Ainsi, l'administration exemplaire telle qu'elle est portée par notre pôle ministériel se veut une façon différente de travailler entre services, en visant la mise en commun des ressources, l'expérimentation, la co-construction, la hiérarchie ascendante («ou Bottom up»), les expérimentations de terrain et l'engagement résolu en faveur des innovations, technologiques, managériales ou organisationnelles.

Les 8 axes du plan des MTES et MCT

	Axe 1 - BEGES et économies d'énergies Réalisation d'un bilan GES, bâtiments, comportement des occupants et sobriété énergétique.
	Axe 2 - Mobilité durable Plan de mobilité, moyens de téléconférence, écoconduite, télétravail, challenges mobilité, vélo.
	Axe 3 - Économie des ressources et réduction des déchets Plan de prévention et de réduction des déchets, collecte sélective, économie circulaire, papier recyclé, lutte contre le gaspillage alimentaire.
	Axe 4 - Préservation de la biodiversité Gestion des espaces verts, ruches, alimentation bio et commerce équitable en restauration collective.
	Axe 5 - Accompagnement au changement Promotion de l'écoattitude auprès des agents, outils de communication, et d'animation.
	Axe 6 - Gouvernance et pilotage Plans d'action locaux, démarche qualité.
	Axe 7 - Achats responsables Achats socialement responsables, bonnes pratiques rédactionnelles.
	Axe 8 - Vers la Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) Emploi de personnes en situation de handicap, égalité femme-homme, lutte contre les discriminations, qualité de vie au travail.

1 - Bilan 2017 : indicateurs et commentaires

Méthodologie du bilan 2017

Le périmètre

Les données et indicateurs ne concernent que les services entrant dans le champ d'intervention de notre pôle ministériel (MTES et MCT), hors établissements publics autres que l'ENAC. Les services de niveau départemental (DDT et DDTM) sont exclus de ce champ, car relevant des services du Premier ministre.

Les données DGAC sont remontées en deux éléments distincts : l'école nationale d'aviation civile (ENAC) en tant qu'établissement publique administratif (EPA) et l'ensemble des autres directions et services de la DGAC.

=> L'annexe n°2 présente la liste des services sollicités pour l'enquête.

Les indicateurs et la collecte

Les indicateurs suivis dans le présent document sont de deux types :

1. Les indicateurs composant le socle interministériel défini par le CGDD (16) ;
2. Les indicateurs définis par le pôle ministériel dans le cadre de son PMAE 2015-2020 (39).

Le présent bilan rend compte de l'intégralité des indicateurs interministériels et des indicateurs propres à notre pôle ministériel ayant une pertinence pour l'année donnée.

Ces deux types d'indicateurs sont présentés ensembles et organisés par axe du PMAE.

=> L'annexe n°1 présente de façon synthétique les données chiffrées relatives aux seuls indicateurs interministériels.

Le taux de retour

	Questionnaires validés	Total des services sollicités	Taux de réponse
DREAL + IDF	13	15	87%
DEAL / DTAM	6	6	100%
DIR	9	10	90%
DIRM	1	4	25%
DM	2	4	50%
DGAC	2	2	100%
SCN	5	5	100%
CVRH	5	11	45%
AC (yc CGDD)	2	2	100%
TOTAL	45	59	76%

Le taux de retour global est de 76 %.

Toutefois, les taux de réponse des services les plus importants numériquement sont de 87 % à 100 %.

L'enquête est donc largement représentative.

Parmi les services ayant renseigné l'enquête, les taux de réponse aux différents items sont assez homogènes et proches des 100 %. Seuls quelques items se situent en deçà des 90 % de taux de réponse. Ce point est abordé dans la synthèse.

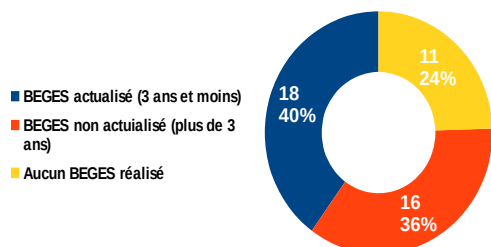


Axe 1 - Économies d'énergie dans les bâtiments du tertiaire

Encore moyenne, la connaissance des consommations d'énergie et des bâtiments devra progresser en s'appuyant sur les acteurs interministériels responsables de ces secteurs en région.

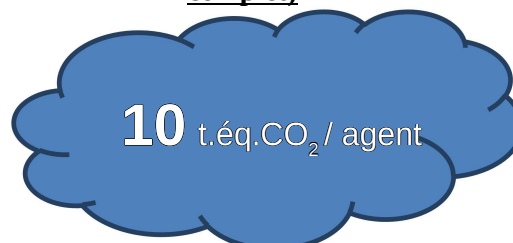
Connaître et maîtriser les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les services munis d'un BEGES

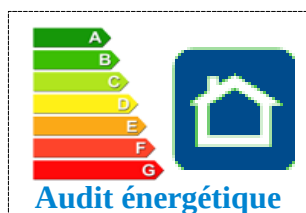


100 % des BEGES en baisse ou stable

Moyenne des émissions de GES/agent (Périmètre complet)



Connaître le bâtiment et ses consommations pour définir les travaux d'économie



33 % des sites propriétés de l'État audités fin 2017, soit 157 sites sur 483.



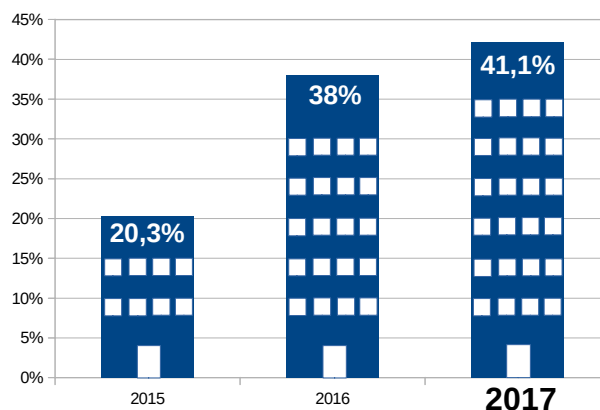
OBJECTIF 2020 : 100 % des sites audités.



41 % des sites propriétés de l'État occupés par les services sont concernés par un schéma directeur de l'immobilier régional (204 / 483 sites)



OBJECTIF 2018 : 100 % des bâtiments



Tour Séquoia = 12 312 MWh

Bâtiment certifié HQE Exploitation



Grande Arche = Données sur un an à venir en 2018

Bâtiment certifié HQE Rénovation



Roquelaure Leplay = 3 349,38 MWh

(Les données des services déconcentrés seront fournies une fois l'outil interministériel des fluides opérationnel. Données hors DJU)

Axe 1 – Économies d'énergie

Sous-Axe 1 : Connaître et maîtriser les émissions de GES

Le taux de couverture des services par les bilans des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), à jour est faible, environs un tiers. Ce résultat est toutefois comparable au taux de conformité rencontré en moyenne sur le territoire. Il convient de noter que les BEGES sont réalisés sur un périmètre plus large que celui demandé réglementairement (SCOPE 1 à 3 contre SCOPE 1 et 2) et prennent en compte notamment les déplacements domicile-travail et ceux des visiteurs, ce qui représente la part majoritaire des émissions.

Le BEGES reste un exercice exigeant pour les services car nécessitant de rassembler une grande quantité de données difficiles à obtenir et à consolider en l'absence notamment d'un outil de suivi des fluides. Il impose également de suivre une formation pour maîtriser l'outil de synthèse (tableur informatique), ou d'externaliser l'opération pour un coût assez élevé.

La méthodologie du calcul du « poids carbone » d'un agent reposant sur une partie extrapolée assez large, il a été décidé de ne pas le mettre à jour annuellement pour en suivre les évolutions. La valeur de 10 tonnes est toutefois une référence intéressante à conserver en tête.

Sous-Axe 2 : Connaître le bâtiment et ses consommations pour définir les travaux d'économie

En cohérence avec l'instruction interministérielle, le périmètre du PMAE ne concerne que les bâtiments propriété de l'État et occupés par les services. Il doit être rappelé également que les préfets de région sont désormais responsables de la politique immobilière de l'Etat dans leur périmètre d'action, en lien avec les services locaux de la direction de l'immobilier de l'État.

La connaissance des consommations de fluides est un préalable à toute action de réduction de l'empreinte carbone. Du fait de l'absence d'outil interministériel de suivi des fluides pour 2017, il a été choisi de rendre facultatif pour les services l'indicateur relatif aux consommations d'énergies. Un tiers seulement des services déclare suivre la consommation de ses fluides au moyen d'un tableur informatique. Malgré cela, près des deux tiers des services sont parvenus à fournir une estimation complète ou partielle de leurs consommations d'énergie pour 2017.

Les efforts de mutualisation de bâtiments, de rationalisation des implantations, notamment au regard des réseaux de transports collectifs portent leurs fruits. Ainsi, la DREAL Pays-de-la-Loire, ayant effectué cette démarche, a-t-elle vue ses émissions d'équivalent CO₂ diminuer de 24 % après le regroupement des services sur un nouveau site.

Le comportement des occupants reste un facteur non négligeable de la maîtrise des consommations. On observe par exemple que les 4 bâtiments relevant des services des MTES et MCT ayant participé au concours CUBE 2020 (Concours usage bâtiment efficace) – session 2016-2017- ont enregistré des baisses de consommations allant de 2,6 à 9,6 % par rapport aux trois années précédentes. La prochaine session du concours s'ouvre pour 12 mois à partir de juin 2018.

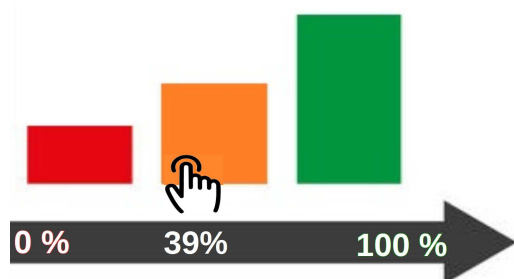
L'administration centrale témoigne également de son exemplarité, au travers d'une démarche sur plusieurs années de certification HQE de ses trois principaux bâtiments, ou encore par la mise en place de 50m² de panneaux solaires sur le site de Roquelaure permettant de fournir de l'eau chaude sanitaire à l'office central et à la cafétéria.



Axe 2 - Mobilité durable

Enjeu crucial de maîtrise des émissions de GES des services, la mobilité durable doit sans cesse se réinventer, en s'appuyant sur les nouvelles technologies disponibles et sur le changement des comportements.

Mettre en place des plans de mobilité



Part des services couverts par un Plan de mobilité

L'année 2016 était marquée par la réorganisation territoriale des régions entraînant une stabilité du nombre des services couverts par un plan de mobilité. En 2017, 39 % des services et 31 % des agents (10 214) étaient couverts par un plan de mobilité.



OBJECTIF 2018 : 100 % des services

Réduire les émissions de CO₂ et autres polluants liés aux déplacements professionnels

Déplacements professionnels de l'année 2017 tous modes confondus

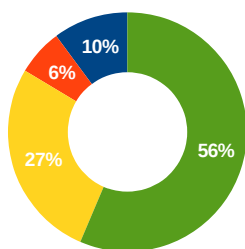
147 056 955 kilomètres
(+0,06 % par rapport à 2015)



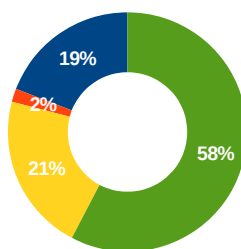
19 816 t.éq.CO₂
(+14,5 % par rapport à 2015)



Répartition des déplacements professionnels par moyens de transport en 2017



En kilomètre



En émission de tonne CO₂

■ Avion
■ Train
■ Véhicule de liaison
■ Véhicule opérationnel



FOCUS



Distance parcourue en avion pour les déplacements professionnels en 2017

15 000 000 km
-19 % par rapport à 2015

3 790 tonnes de CO₂

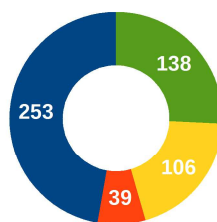
2015 18 500 000 km

Objectif 2020 13 875 000 km (-25%)



Le Saviez-vous ?

Le kilomètre en avion est 6,5 fois plus émissif que le kilomètre en train !



■ Avion
■ Train
■ Véhicule de liaison
■ Véhicule opérationnel



Nombre de télétravailleurs à l'échelle nationale

2017 = ANNÉE DE DÉPLOIEMENT

1281 agents
(soit + 371 % par rapport à 2016)



Taux d'agents autorisés à conduire formés à l'écoconduite (indicateur à fiabiliser)

Moyenne de 11 à 15 %
Soit 3000 agents



Moyenne des DIR = 25,5 %
DREAL Pays de la Loire = 47 %
DEAL Martinique = 35 %
DEAL Guadeloupe = 25 %



Nombre d'outils de téléconférence (nouvel indicateur 2017)

Administration centrale	Postes équipés de la licence Sycomore light	3		 100 % pool ENTE Aix-en-Provence	 Taux de déploiement "grands services" -DREAL B.F.C - 34 % -DREAL Occitanie - 31 % -DREAL P.d.L - 29 % -DREAL A.R.A - 27 % -Dir Est - 24 % -DREAL Bretagne - 24 %
	Postes équipés pour fonctionner avec JITSY	1480			
	Dont mis à disposition en pool*	153			
Services déconcentrés	Postes équipés de la licence Sycomore light	79			
	Postes équipés pour fonctionner avec JITSY	1729			
	Dont mis à disposition en pool	165			

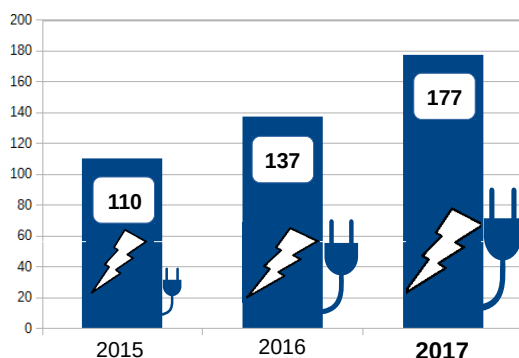


Il s'agit du recensement du nombre d'outils permettant l'usage de JITSY et non du nombre d'utilisateurs.

* Pool : Groupe de personnes associées ou effectuant le même travail dans une entreprise ou administration. Il s'agit ici des équipements mutualisés.

Optimiser la gestion du parc automobile

Nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques



La moitié des services est équipée d'au moins 1 borne électrique.

Indicateurs portant sur le flux du parc automobile

Flux	2015	2016	2017	Objectif PMAE	Appréciation
Taux de retrait des véhicules anciens	37,0%	23,0%	22,40%	2017 : 50%	
Taux de véhicules neufs électriques ou hybrides <u>acquis ou loués dans l'année</u>	33,0%	38,40%	20,6% (7,66 élec et 12,9 hyb)	Dès 2015 : 33%	
Taux de véhicules neufs à faibles niveaux d'émissions de GES et de polluants atmosphériques <u>acquis ou loués dans l'année</u>		8,33%	60g = 7,6 %	50,0%	
Taux moyen de CO ₂ des véhicules neufs loués ou acquis dans l'année	89,1	91,8	93,4	2017 : 87g	

Indicateurs portant sur le stock du parc automobile

Stock	2015	2016	2017	Objectif PMAE	Appréciation
Taux de véhicules électriques et hybrides utilisés dans le parc automobile	7,30%	10,90%	12,80%	2017 : 15%	
Taux de véhicules à faibles niveaux d'émissions de GES et de polluants atmosphériques utilisés dans le parc automobile	NC	2,28%	2,87%	objectif à redéfinir pour 2018	
Taux moyen de CO ₂ des véhicules utilisés dans le parc automobile	116	109,6	108,4	baisse de 20 % en 2020 soit : 92,8g	

Axe 2 – Mobilité durable

Sous-Axe 1 - Mobilité durable et plans de mobilité

L'enjeu de la mobilité est crucial puisqu'il ressort des différents BEGES que le premier facteur d'émission des services est lié aux déplacements.

Ainsi, les estimations 2017 des déplacements professionnels des MTES et MCT font état de plus de 147 millions de km parcourus pour des émissions d'équivalent CO₂ représentant 1950 tours du monde en voiture. Il est à noter que la part dans ce total des véhicules opérationnels (missions d'exploitation des DIR, essentiellement) représente près de 60 %.

Le premier objectif d'une stratégie mobilité est d'éviter les déplacements. Première année de généralisation du télétravail, 2017 a vu passer le nombre de ses bénéficiaires de 272 à 1281. Le recours aux outils de téléconférence continue de progresser et de se diversifier. Dans le cadre de la fusion des régions, les services tirent par exemple profit de l'outil interministériel de web-conférence dénommé Jitsi et utilisant le réseau interministériel de l'État (RIE). La gamme des moyens de téléconférence s'élargit donc afin de répondre à tous les usages.

Les déplacements nécessaires doivent quant à eux être rationalisés et le moins impactant possible. Si le taux de couverture des services en plans de mobilité stagne par rapport à 2016, plusieurs régions issues de fusions conduisent encore en 2018 une révision de leur plan de mobilité sur leur nouveau périmètre.

La diversification de l'offre (véhicules de service, vélos à assistance électrique, transports en commun, auto-partage, covoiturage, etc.) et son adaptation minutieuse à chaque site est un facteur clé de réussite. La conduite du changement des esprits doit également être mis en œuvre. Soulignons à cet égard l'expérimentation de la DREAL Bretagne, de la DIRO et de la DDT 35 sur leur site commun de Rennes. Un groupe réduit d'agents a été accompagné durant 6 mois par un sociologue afin de comprendre leurs freins, de les aider à choisir des voies alternatives à la voiture personnelle, de consolider dans la durée leurs nouvelles pratiques et d'en faire par la suite des ambassadeurs « maison » auprès de leurs collègues.

Enfin, le nombre total des agents formés à l'écoconduite déclaré par les services marque un recul important par rapport à 2016, ce qui laisse penser que la méthodologie de cet indicateur devra être fiabilisée. Le taux d'agents habilités à conduire un véhicule administratif est tout de même de 30 % dans les DIR où les plus gros rouleurs sont toujours régulièrement formés en interne.

Sous-Axe 2 : Optimiser la gestion du parc automobile

Le parc des véhicules des MTES et MCT (hors parc DGAC) se composait à fin 2017 de 2960 véhicules de liaison et de 3813 véhicules opérationnels.

La circulaire du Premier ministre du 20 avril 2017 est venue modifier les orientations du PMAE issues de la précédente circulaire de 2015 sur trois points majeurs. En premier lieu, elle acte la fin du diesel pour les véhicules non opérationnels. Cette nouvelle orientation est d'ores et déjà suivie d'effets en 2017.

La circulaire exclue désormais de fait les véhicules hybrides des objectifs d'achat, après en avoir favorisé l'acquisition pendant plusieurs années. Le bilan tiré par les services de l'usage de ces véhicules étant très souvent négatif de fait de leur forte consommation de carburant hors des zones

urbaines, même avec des conducteurs formés à l'écoconduite, leur part dans les achats s'est déjà fortement réduite en 2017.

L'objectif de 50 % d'acquisition de véhicules émettant moins de 60 g de CO₂ au km, dernière innovation majeure de la nouvelle circulaire, renvoie pour l'heure aux seuls véhicules électriques. La progression de ceux-ci au sein du parc reste lente, du fait de leur surcoût à l'achat et de leur autonomie les réservant à des usages urbains ou de moyens trajets au regard des nouveaux périmètres régionaux. La moitié des services sont désormais équipés en installations de recharge, contre seulement 40 % en 2015, et le nombre de celles-ci croît pour atteindre 177 unités contre 110 en 2015.

Il est à noter que les services ont multiplié les efforts pour intégrer davantage ces véhicules dans les habitudes des agents : réservation obligatoire en cas de trajets urbains, mini-guide de l'usage d'un véhicule électrique, témoignages d'agents utilisateurs dans les publications internes, ou encore flochage de véhicules signalant artistiquement son caractère électrique afin de porter auprès du public l'exemplarité du service.



Axe 3 - Économie des ressources et réduction des déchets

Dans un domaine touchant directement au quotidien des agents, la conduite du changement des habitudes doit s'appuyer sur des outils rendant les agents directement acteurs et mettre en avant les résultats concrets obtenus grâce à ceux-ci.

Tendre vers le zéro déchet au bureau (prévenir et réduire)

17,8 % des services ont produit un plan de prévention et de réduction des déchets (PPRD)

80 % des services (hors services outre-mer) trient leurs déchets dont 52 % avec collecte en points d'apport volontaire.



Quantification des déchets : 20 services sur 45 fournissent une estimation.

Moyenne : 22,25 kg de déchets résiduels produits annuellement par agent.



Le chiffre varie de 3,5kg à plus d'1 tonne selon les services et leurs caractéristiques métier.

Réduire les consommations induites par nos activités de bureau et améliorer le tri

Diminuer la consommation de papier



Variation de la consommation de papier 2015/2017 : -13 %

L'objectif LTECV¹ de 2017 de -10 % est atteint.

Variation de la consommation de papier 2016/2017 : -2 %



Efforts à poursuivre pour atteindre l'objectif 2020 de -30 %

Acheter du papier recyclé



La part du papier recyclé est de 25 %

L'objectif de 2017 de 40 % n'est pas atteint.

Toutefois, la part du papier recyclé a doublé en 5 ans et de nombreux services, dont l'administration centrale, ont prévu de basculer au 100 % fibres recyclées en 2018.



Objectif 2020 : 60 %



Le Saviez-vous ?

En milieu tertiaire, 16 % des papiers imprimés ne sont jamais récupérés à la photocopieuse et 24 % sont jetés moins de 5 minutes après leur impression.

1 LTECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte.



Économiser l'eau : réduire la consommation d'eau



**Tour
Séquoia**

=

20 963 m³ soit 8,5 piscines olympiques (50 mètres) de 2 mètres de profondeur



**Grande
Arche**

=

Données sur un an à venir en 2018



**Roquelaure
Leplay**

=

8 387 m³ soit 3,5 piscines olympiques (50 mètres) de 2 mètres de profondeur

(Difficulté d'obtention des données dans les services déconcentrés – Plusieurs actions exemplaires en annexe)

Axe3 – Économies de ressources et réduction des déchets

Les services sont encore peu nombreux (17,8 %) à avoir formalisé des plans de prévention et de réduction des déchets (PPRD). En revanche, ils sont 80 % à disposer d'une collecte sélective distinguant a minima le papier des autres déchets. Par ailleurs, ils sont 52 % à avoir adopté sur l'ensemble de leur périmètre ou sur des services-test l'abandon des poubelles de bureau au profit d'un système de points d'apports volontaires collectifs.

Malgré d'importantes difficultés liées à l'absence de données fournies par les collectivités en charge de la collecte des déchets, 20 services sur 45 ont fourni cette année une estimation de leurs déchets résiduels. Si la proportion est stable par rapport à 2015, les estimations semblent s'affiner. La moitié des services produisent en effet des chiffres qui semblent cohérents, pour aboutir à une moyenne de 22,25 kg par agent, qui reste toutefois à prendre avec beaucoup de précautions. Il faut souligner le volontarisme de certains services poussant la démarche à son terme en informant les agents des quantités produites, en organisant avec eux des journées de pesées et de caractérisation accompagnés d'ateliers de type « je fais par moi même » (ou « do it yourself ») afin de les accompagner sur la voie du zéro déchet.

Concernant les données relatives aux consommations d'eau, le choix est identique à celui fait pour les consommations d'énergie et seules les données d'administration centrale ont été rendues obligatoires.

Plusieurs services se distinguent toutefois par des actions en faveur des économies d'eau : diagnostic des consommations et des économies possibles dans une DIR, cuve de récupération et d'injection des eaux de pluies dans les circuits d'eaux grises en DEAL Martinique ou sur le toit de la Grande Arche, etc.

L'objectif fixé par la LTECV de 40 % de papier recyclé à fin 2017 n'ayant pas été atteint (moyenne de 25%), la Secrétaire générale a souhaité que les services soient tous invités à passer au 100 % recyclé dès 2018. Ainsi, en administration centrale, l'utilisation du papier issue de fibres recyclées a été généralisée à tous les services centraux au début d'année 2018.

La réduction de la consommation de papier est quant à elle encourageante, avec 13 % de baisse des commandes depuis 2015 au niveau national, ce qui permet d'atteindre l'objectif LTECV d'une baisse de 10 % dès 2017. Le ratio annuel moyen de consommation par agent (hors DGAC et outre-mer) est de 7,5 ramettes par agent. Un effort devra toutefois être mené spécifiquement en administration centrale où la consommation reste importante (12 ramettes par agent).

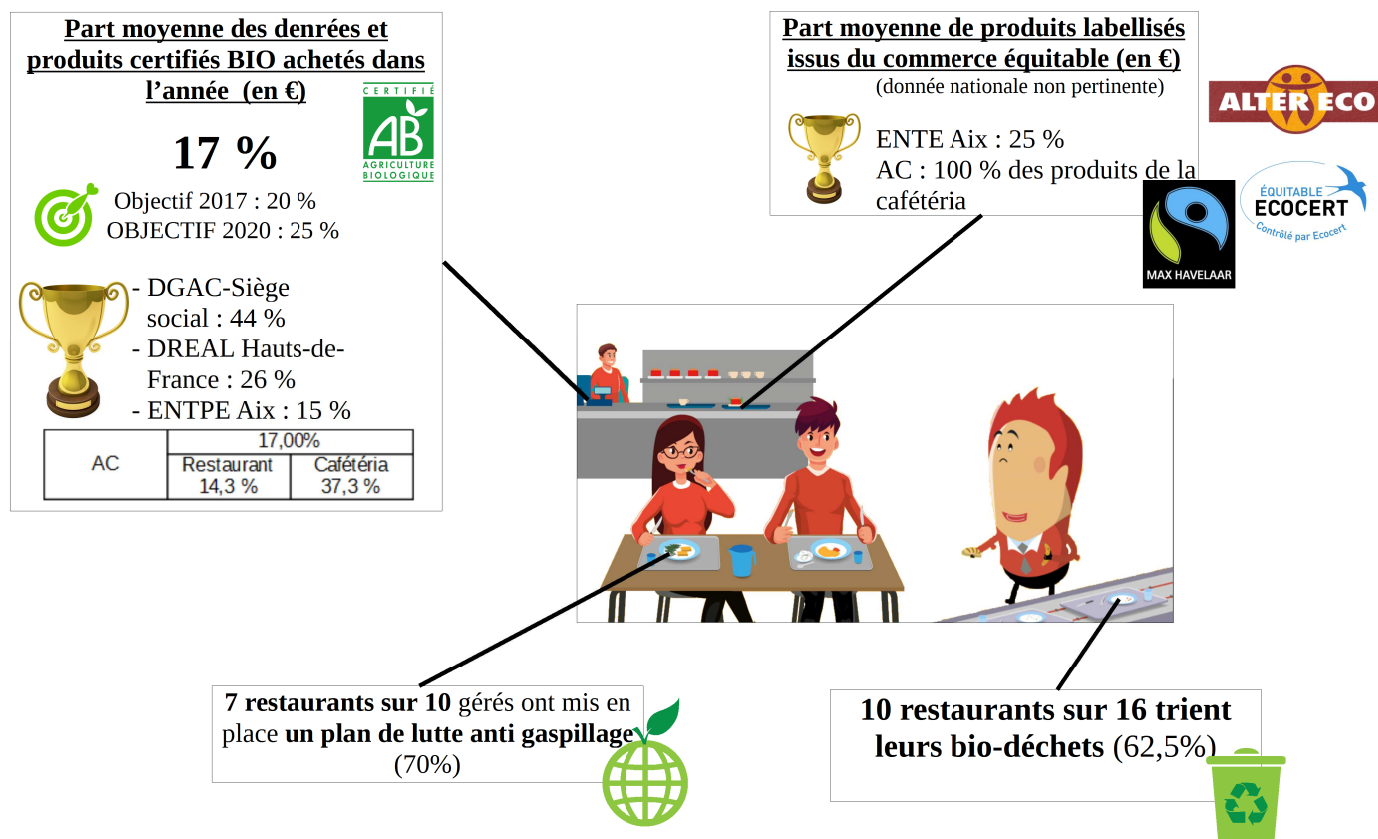


Axe 4 - Préservation de la biodiversité

Loin d'être cantonnée aux espaces verts, la biodiversité vient s'inscrire comme enjeu du quotidien des agents au travers des questions de restauration. Elle est en outre un appel au développement de pratiques métiers alternatives pour les directions interdépartementales des routes.

Rendre la restauration collective plus durable

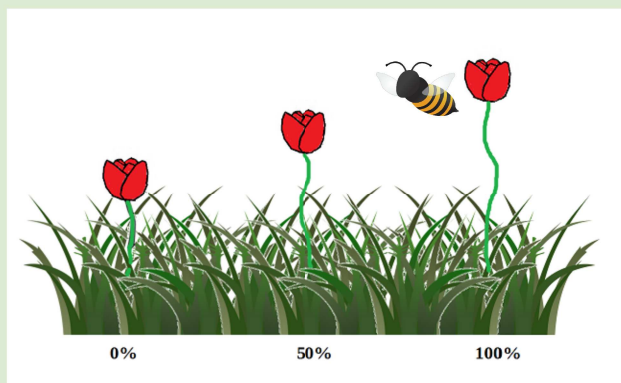
16 services gèrent un restaurant administratif



Favoriser une gestion plus durable des espaces verts



Pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâtis mettant en œuvre une gestion écoresponsable



85 % des espaces verts ou non bâtis bénéficient d'une gestion écoresponsable.

De quelques espaces verts devant les bureaux aux centaines d'espaces routiers des DIR, **10 953 espaces verts sont comptabilisés.**

Les projets sont nombreux et diversifiés : installation de ruches, herbicyclage, tonte par les ovidés et jardins partagés sont au rendez-vous (cf annexe).

Axe 4 – Préservation de la biodiversité

Dix services gèrent un ensemble de 16 restaurants administratifs. La part des produits biologiques dans l'ensemble des plats servis reste à améliorer puisqu'elle est de 17 % en moyenne. Des services obtiennent même de meilleurs résultats, comme les Hauts-de-France (26 %) ou le siège social de la DGAC (44 %). Le prix des denrées et une offre locale voire nationale très souvent saturée expliquent en partie la difficulté à progresser dans ce domaine.

Les consommations de produits exotiques équitables restent encore faibles et difficiles à consolider nationalement malgré là aussi de bons résultats locaux (administration centrale, 100 % des produits exotiques des cafétérias ; ENTE d'Aix-en-Provence, 23,3%). Le commerce équitable et ses principes restent parfois mal connus et se pose désormais la question de l'acceptation du surcoût engendré par le choix de ces produits à fort service social rendu.

Le tri des bio-déchets est quant à lui instauré dans 62,5 % des restaurants. Les sites n'ayant pas encore été mis en conformité seront accompagnés par l'administration centrale en 2018.

La gestion des espaces verts, qui concerne 75 % des services, se fait selon les préconisations d'écoresponsabilité dans 85 % des cas. Plusieurs services sont désormais dotés de ruches, gérées par des apiculteurs et/ou par des agents volontaires (« happyculteurs »). Elles sont d'utiles relais de la sensibilisation des agents aux enjeux du développement durable ainsi que des facteurs de qualité de vie au travail. Dans les DIR, les pratiques alternatives sont diversifiées et de plus en plus nombreuses : fauchage différencié, herbicyclage, semis de plantes mellifères, tonte par ovins et caprins, etc.

La forte mobilisation des services des MTES et MCT sur l'administration exemplaire découle de l'attention portée par les services à la gouvernance participative de cette politique et à l'association poussée des agents aux objectifs et aux résultats des actions menées.

Axe 5 - Accompagnement au changement : impliquer et motiver



Actions de communication :
donner du sens



5,4 actions/service en 2017
soit 244 actions

Objectif de 1 action par quadrimestre atteint !



Actions d'animation :
créer une ambiance écoresponsable et une émulation

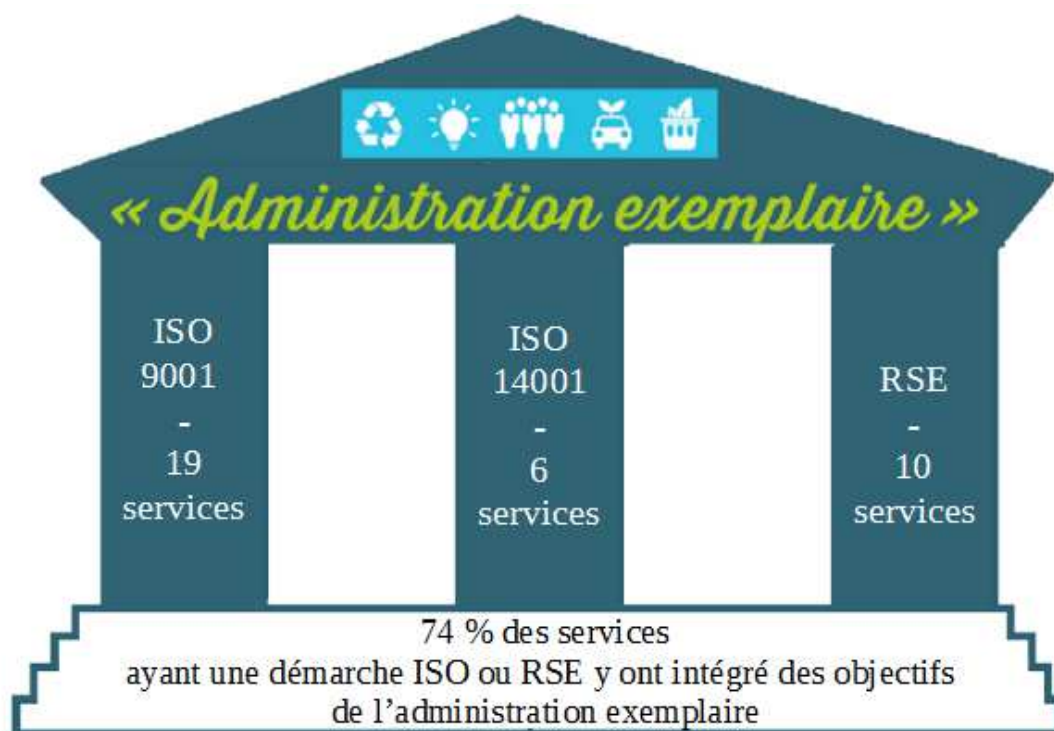


4 actions /service en 2017
soit 181 actions

Objectif de 3 événements par an atteint !

Axe 6 - Gouvernance et pilotage : stimuler, évaluer et valoriser

Sur les 45 services répondants, 21 sont certifiés ISO :



Axe 5 – Accompagnement au changement : impliquer et motiver

Comme en 2015 et 2016, l'administration exemplaire, le développement durable et l'écoresponsabilité restent solidement ancrés dans le quotidien des agents, puisque en moyenne plus de 5 actions de communication et 4 campagnes ou animations thématiques ont été recensées par service en 2017.

Ces actions prennent des formes diverses, adaptées aux contextes et aux enjeux locaux : rubrique dédiée sur l'intranet et dans les lettres internes, organisations de cafés-doc, d'expositions, participation des services à des concours (CUBE 2020, challenge mobilités, etc.). Les divers semaines ou journées thématiques sont évidemment le moment privilégié de cette mobilisation (semaine européenne de la mobilité, du développement durable, etc.).

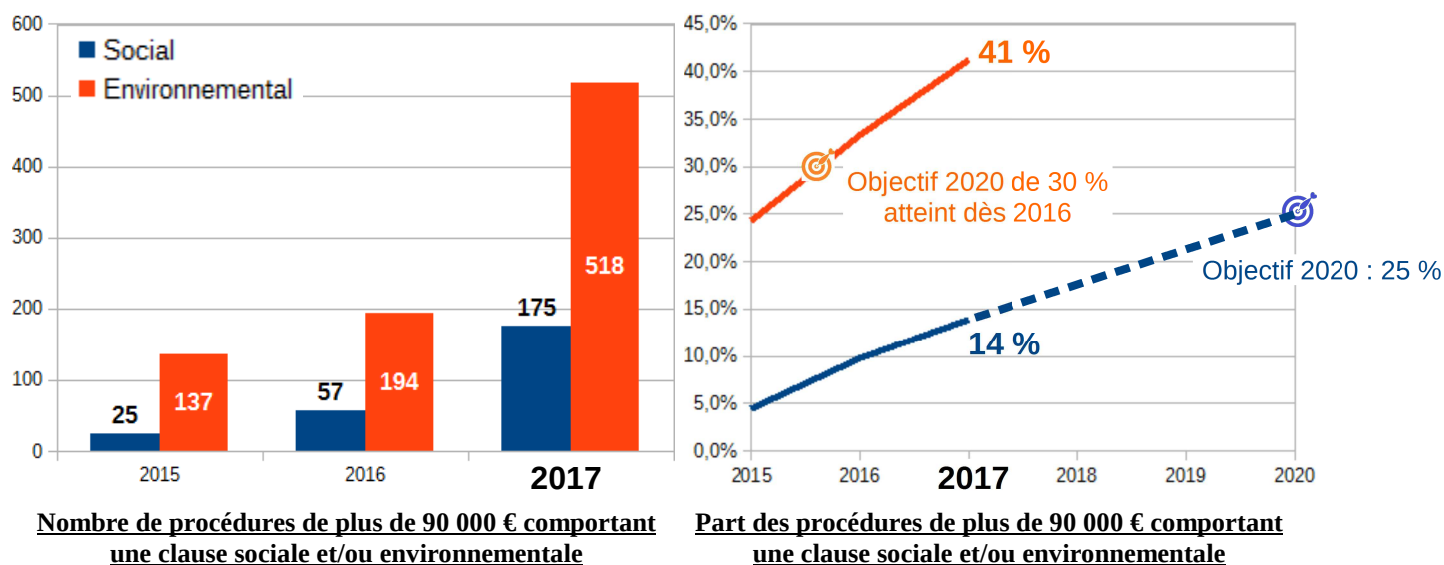
Plusieurs services font également appel aux agents pour faire émerger du terrain des idées concrètes, dans les domaines métier comme sur les problématiques transversales et support du PMAE au travers de groupes de volontaires animés par les correspondants locaux du PMAE.

Axe 6 – Gouvernance et pilotage : stimuler, évaluer, valoriser

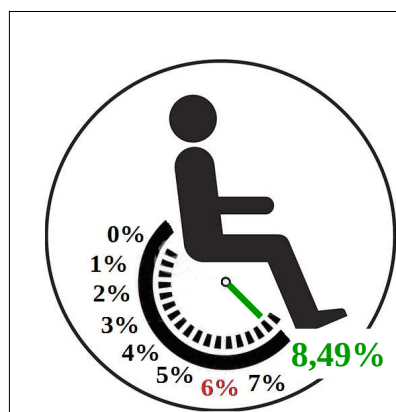
44 % des services ayant renseigné l'enquête déclarent disposer d'une certification sur tout ou partie de leur périmètre. Parmi ceux-ci, 100 % ont initié une certification ISO 9 001 et 30 % une démarche ISO 14 001. Il est à noter que les services concernés par la fusion des régions ont dû reprendre leur démarche sur leur nouveau périmètre afin de conserver leur certification. Parmi les services déclarant une certification, près de 75 % indiquent que cette certification intègre des objectifs de l'administration exemplaire, chiffre identique à 2015 et 2016.

Employeur et acheteur de premier ordre, l'administration se saisit de ces leviers d'action pour couvrir de plus en plus efficacement les volets économiques et sociaux du développement durable.

Axe 7 - Achats responsables



Axe 8 – Du PMAE... vers la RSE



Taux d'emploi des personnes handicapées

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose l'obligation d'emploi au bénéfice des travailleurs handicapés à hauteur de **6 %** des effectifs réels chez les employeurs publics.

Depuis 2011, les services du MEEM et du MLHD ont dépassé le taux d'emploi de 6 % des travailleurs en situation handicap.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux	6,48%	6,70%	7,23%	7,87%	7,96%	8,16%	8,49%

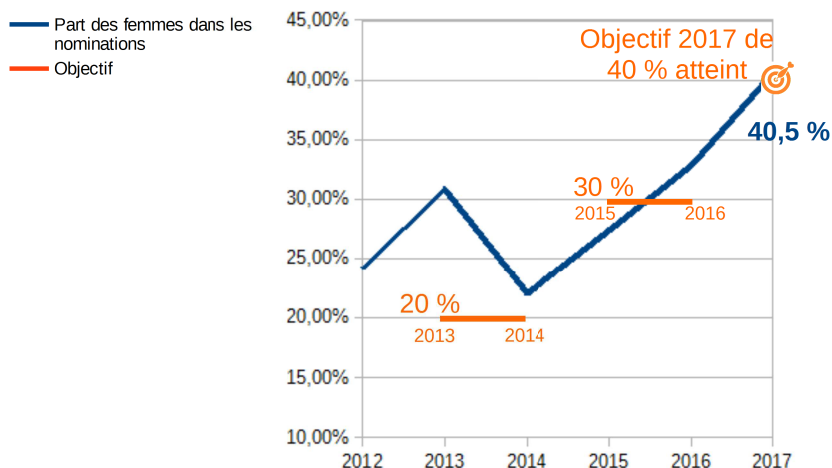


Primo-nominations des femmes

Dans le cadre de la responsabilité sociale de l'employeur et dans la continuité du PAE antérieur, le secrétariat général fournit les données en application du décret 2012-601 du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nomination équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique.



Les résultats depuis 2012 sont les suivants :



2017



Réseau parcours professionn'elles : un réseau pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Créé à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, ce réseau s'adresse aux femmes et hommes de toutes catégories des deux ministères MTES/MCT et des établissements publics sous tutelle, sensibles aux enjeux de l'égalité professionnelle et souhaitant y contribuer. Son objectif est de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes au sein des politiques publiques portées par les MTES/MCT.

Pour cela, il s'organise autour de 3 actions : l'organisation d'ateliers et de conférences, un dispositif d'accompagnement personnalisé pour les femmes qui le souhaitent et la constitution d'un annuaire sur les compétences et expertises féminines.

Axe 7 – Achats responsables

La professionnalisation des acheteurs et de la fonction achat dans son ensemble est une démarche qui dépasse le seul cadre de l'administration exemplaire. Elle s'appuie depuis 2016 sur les modalités de gouvernance des achats fixées par le décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 créant notamment la direction des achats de l'État et sur la diffusion des nouvelles pratiques découlant de la montée en puissance du rôle de responsable ministériel des achats (RMA).

La professionnalisation des acheteurs du ministère et le travail d'animation nationale mené par le SPSSI ont permis de faire fortement progresser l'intégration des clauses sociales et environnementales dans la commande publique ministérielle non soumise aux supports d'achats interministériels, celle-ci étant par ailleurs en constante progression. Ainsi, 14 % des marchés déposés sur PLACE² en 2017 comportaient au moins une disposition sociale, et 41 % une clause environnementale, contre respectivement 3 et 18 % en 2015.

Axe 8 – Du PMAE vers la RSE

L'axe 8 du PMAE prévoit un schéma d'évolution vers la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Cependant, ce glissement vers la RSE ne peut raisonnablement être mis en œuvre dans la première phase de déroulement du PMAE.

Des bons résultats sont toutefois déjà présents : l'obligation d'emploi de 6 % de personnes en situation de handicap est satisfaite et même dépassée par les deux ministères depuis 2011 pour s'établir à 8,49 % pour 2017. La parité dans les primo-nominations d'encadrement supérieur progresse régulièrement depuis 2014 pour atteindre désormais 40 %. Des actions de sensibilisation aux problématiques plus sociales et sociétales sont régulièrement organisées, le plus souvent avec des supports novateurs : exposition sur l'égalité femme-homme, jeu sérieux (ou « serious game »), intervention d'une troupe de théâtre pour sensibiliser au handicap, etc. Enfin, un réseau dédié à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, animé par la direction des ressources humaines, a également vu le jour en 2017 : Parcours professionnell'Elles.

2 PLACE : Plate-forme des Achats de l'État.

2- Retour sur une année de mobilisation des services

Cette partie présente une sélection d'actions menées dans les services en 2017.

Piloté par le secrétariat général des deux ministères, le plan ministériel administration exemplaire est animé en administration centrale et dans chaque région par un correspondant plan administration exemplaire (CoPAE) en poste en DREAL/DEAL.

Le PMAE mobilise également les agents dans tous les autres services du ministère que sont la DGAC, les DIR, les DIRM et les divers services à compétence nationale, au sein desquels les services peuvent désigner un CoPAE sur la base du volontariat.

Focus sur le réseau des correspondants « plan ministériel administration exemplaire »

Quelle production ? Quelles actions ?

Le réseau est chargé d'animer le PMAE sur ses 8 axes. Les CoPAE mettent en place et accompagnent des actions de communication, des ateliers débats, des conférences, des actions de sensibilisation sur les différentes thématiques du PMAE.

Au-delà de la sensibilisation les CoPAE impulsent des actions plus structurelles au sein des services principalement en matière d'économie d'énergie, de mobilité durable, d'économie des ressources et de préservation de la biodiversité.

De nouveaux outils pour travailler en réseau plus efficacement

Afin d'animer le réseau des CoPAE le bureau coordinateur au sein du SPSSI a mis en place un certain nombre d'outils visant à dynamiser le travail collaboratif :

- Partage de bonnes pratiques sur intranet

Chaque actualité d'animation, bonne pratique ou ressource documentaire fait l'objet d'un court article présentant les données essentielles et surtout mettant à disposition les documents ou informations-clés facteurs de reproductibilité.

- Ariane : la nouvelle messagerie instantanée

Le réseau des CoPAE s'est porté volontaire pour tester la première version d'une nouvelle messagerie instantanée interne au ministère. Cet outil permet d'organiser mensuellement des réunions thématiques et de partager ainsi plus spontanément retour d'expériences, documents divers, questionnements et discussions constructives.

- Jitsi : la webconférence poste à poste

Le réseau utilise de plus en plus la webconférence sur poste de travail qui permet d'organiser facilement les échanges audio et/ou vidéo et le partage d'écran entre plusieurs interlocuteurs de façon plus souple que par visioconférence classique.

D'autre part le réseau se réunit deux fois par an sur le site de la Défense pour faire le point sur les orientations nationales, l'analyse des bilans annuels et le travail collaboratif par grandes thématiques.

Exemples d'actions réalisées par les CoPAE en 2017 sur les 8 axes du PMAE :

NB : quelques actions s'étant déroulées en 2016 ou au début 2018 sont également présentées pour leur caractère innovant ou mobilisateur.

Axe 1 du PMAE : BEGES et économies d'énergies

Ressources : [Bilan carbone de la Dreal Pays de Loire : Des résultats concrets !](#)

Auteur : Dreal Pays de Loire

Année : 2/2018

Présentation/objectifs : En 2017, la DREAL a réalisé son bilan carbone 2016. Le résultat est très encourageant et suit une courbe vertueuse avec une baisse sensible des émissions de CO₂. La mise en place du plan de déplacements de la DREAL a permis notamment une réduction de 34% sur ce poste.

De façon plus globale, les actions du "Plan administration exemplaire" (PAE) qui font l'objet d'un suivi annuel ainsi que les efforts de chaque agent et de chaque service ont contribué à une baisse des émissions de 20.2 % par rapport à celle de 2013 et de 27.5 % par rapport au bilan 2010.

Fiche pratique : **Outil S.A.G.E.S. pour la simplification de l'agrégat et la gestion de l'effet de serre**

Sujet : l'outil SAGES est le résultat d'un travail d'intégration d'environ 100 sources d'émissions (et des facteurs associés) de la Base Carbone de l'ADEME dans un tableau de saisie tel qu'il est préconisé sur le site de l'ADEME

[Fiche bonne pratique DGAC PMAE 2015-2020](#) (format pdf - 130.3 ko - 11/10/2017)

Service : DGAC

Année : 2016

Présentation/objectifs :

- Les chiffres clés
- Les objectifs
- Le cahier des charges du projet
- Présentation succincte de l'opération et résultats
- Enseignements
- Facteurs de reproductibilité
- Freins et leviers

[Présentation simplifiée de l'outil SAGES](#) (format odp - 1.7 Mo - 11/10/2017)

Axe 2 - Mobilité durable

Communication : VIDEO : ["Ils ont testé d'autres moyens de se déplacer"](#)

Service : DREAL Bretagne

date : 2017

Contenu/présentation :

Laurence, Nathalie, Patrick, Zorica, Thierry et Sylvain ont essayé les transports en commun ou le vélo à assistance électrique pendant un mois et demi... **Cette vidéo présente leurs témoignages.**

Si vous souhaitez en savoir plus sur des expériences d'accompagnement au changement sur le thème des mobilités, portée par Bretagne Mobilité Augmentée (BMA) [cliquez ici.](#)



Actualité : [Retour sur l'atelier DRIEA Mobilité](#)

Année : 8/10/2017

Présentation : Organisé le 8 octobre sur la pause méridienne, une quarantaine d'agents de tous les services se sont réunis pour débattre autour des 6 grandes thématiques prévues dans les Assises, à savoir des mobilités plus propres, plus connectées, plus solidaires, plus intermodales, plus sûres, plus soutenables.

Présentation Powerpoint de l'atelier par le directeur de la DRIEA : [Présentation atelier DRIEA mobilité](#) (format pdf - 687 ko - 11/12/2017)

Communication : [Le Plan de déplacement \(PDE\) de la Cité des Mobilités PDE CETU](#) (format pdf - 1.3 Mo - 19/01/2018)

Service : CETU

Année : 2016

Présentation : Le Plan de déplacement (PDE) de la Cité des Mobilités est une démarche vivante de management inter-services des mobilités : ces résultats vont permettre d'identifier de nouveaux leviers d'action pour améliorer la qualité de nos pratiques de déplacements.

Par rapport au précédent diagnostic (réalisé en 2009), ces résultats soulignent notamment l'impact de l'amélioration de la qualité de desserte du site par les transports collectifs.

Bonne pratique : [Élaboration du PDA - Synthèse du diagnostic et enjeux Synthèse diagnostic PDA](#) (format pdf - 1.1 Mo - 13/10/2017)

Service : DREAL Centre-Val de Loire

Année : 2014

Présentation : Pour l'accompagner dans l'élaboration de son PDA, la DREAL Centre a confié à la Direction Territoriale Normandie-Centre du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La démarche d'élaboration du PDA proposée par le CEREMA comporte une phase de diagnostic puis une phase de mise au point d'un plan d'actions. Le présent rapport synthétise les résultats des investigations menées durant la phase de diagnostic.

[Plus d'informations sur ce projet sur l'intranet de la DREAL](#)



Actualité/Vidéo : "[La DEAL roule électrique et le fait savoir !](#)"

Service : Deal Guadeloupe

Présentation/objectifs : Pour promouvoir la mise en service de ses premiers véhicules électriques, la DEAL Guadeloupe a

réalisé un flocage spécial sur les Renault Zoé. Le service communication a filmé la mise en place de ce flocage et les premiers utilisateurs.

Pour information le coût du flocage est d'environ 400 € par véhicule.



Ressource : "[Et Hop ! j'enfourche le vélo à assistance électrique pour aller en réunion !](#)"

Service : DEAL Guyane

Présentation/objectifs : Durant la semaine de la mobilité 2017, les agents ont pu essayer les nouveaux vélos à assistance électrique disponibles en Guyane.

Les résultats de l'enquête sur l'usage du vélo pour les déplacements professionnels ont permis de repenser les moyens de déplacement, en offrant une alternative au tout automobile.

Les résultats de cette enquête ont été présentés au COPIL [D-DJOK](#) et au CHSCT qui ont validé l'achat de deux vélos à assistance électrique.

En ligne également les conseils d'utilisation :

[Conseils d'utilisation VAE](#) (format pdf - 37.9 ko - 05/03/2018)

Axe 3 - Économie des ressources et réduction des déchets

Actualités : Une semaine de sensibilisation interne à la réduction des déchets



Service : DREAL Hauts-de-France

Année : 11/2017

Présentation/objectifs : La mission qualité écoresponsabilité de la DREAL a animé différentes actions à l'occasion de la semaine européenne des déchets :

- Ateliers interactifs de sensibilisation et de présentation des filières de gestion de déchets en région,
- Quiz écocitoyen,
- Informations sur les écogestes,
- Opérations coup de poing pour collecter des bouchons au profit des associations,
- Création et distribution d'éco-bloc-notes fabriqués à partir de matériel recyclé
- Actions de sensibilisation au restaurant administratif...

Plus généralement, la DREAL est engagée dans une démarche d'administration exemplaire, certifiée ISO 14001, qui vise à réduire de l'impact environnement de son fonctionnement et ce, tout au long de l'année.

Retrouvez [ici](#) toutes les actions de la DREAL sur ce thème.

Communication/Vulgarisation : Tout savoir sur la signature électronique

Service : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Présentation/objectifs : De quoi parle-t-on lorsqu'on évoque la signature électronique ? Dans quels cas peut-on l'utiliser ? Comment faire concrètement ?

La DREAL a organisé une présentation de la procédure de signature électronique dans le cadre de ses formats courts de réunion « 1h avec ». Deux agents porteurs du dossier ont répondu à toutes ces questions lors de leur présentation et ont recueilli beaucoup d'autres questions des participants.



La présentation PDF : [Présentation Signature électronique](#) (format pdf - 723.5 ko - 31/01/2018)

[La vidéo de démonstration](#)

Fiche bonne pratique : Récupération et reconditionnement du matériel informatique réformé

[Convention DEAL et Guyanclit](#) (format pdf - 1.5 Mo - 12/05/2017)

Service : DGAC

Année : Depuis 2016

Présentation/objectifs : L'association Guyanclit' s'engage auprès de la DREAL à

récupérer, reconditionner son matériel informatique usagé et à s'engager socialement en proposant aux personnes socialement exclues l'accès aux outils informatiques et aux formations aux usages numériques.



Pensez-y, pensez tri !

Fiche pratique : Mémotri

[Memotri](#) (format pdf - 2.2 Mo - 20/02/2018)

Année : 2017

Service : DREAL Bourgogne Franche-Comté

Présentation/objectifs : Retrouvez ici les consignes pour bien trier ses déchets et reconnaître sans se tromper les fonctions de chaque type de poubelle sur les sites de Dijon et Besançon.



Fiche pratique : Les gestes à faire ou ne pas faire pour un tri presque parfait

[Bien trier ses déchets](#) (format pdf - 176.9 ko - 20/02/2018)

Année : 2017

Service : DREAL Bourgogne Franche-Comté

Présentation/objectifs : Des erreurs ou mauvaises habitudes en matière de tri des déchets peuvent avoir des conséquences en termes de coût et d'efficacité du recyclage. Ce document produit en interne souligne les principales erreurs à éviter en la matière.



Fiche bonne pratique : [Procédure de collecte et recyclage des déchets](#)

Service : Dreal Pays de la Loire

Présentation/objectifs : Dans le cadre de son Plan Administration

Exemplaire (PAE) et de la maîtrise de ses consommations, la DREAL s'est engagée à l'optimisation du tri sélectif et du recyclage de ses déchets. Plus de 500 agents sur le site du Tripode sont appelés à effectuer le tri à leur poste de travail pour le papier, les bouteilles plastiques, les gobelets et pour

les déchets alimentaires. Retrouvez le détail des procédures mises en place sur l'intranet de la DREAL.

Certificats de recyclage

La DREAL travaille en étroite collaboration avec l'entreprise Solution recyclage et veille en particulier au recyclage des déchets. Pour assurer un meilleur suivi des déchets et l'estimation des déchets collectés puis recyclés, des certificats de recyclage sont régulièrement édités.

[Certificat solution recyclage 2017](#) (format pdf - 131.2 ko - 16/02/2018)

Fiche bonne pratique : Les gobelets réutilisables :

Mode d'emploi pour les services et les agents

[Mode d'emploi gobelets agents](#) (format pdf - 127.6 ko - 29/01/2018)

[Mode d'emploi gobelets services](#) (format pdf - 49 ko - 29/01/2018)



Service : Dreal Bourgogne Franche Comté

Année : Décembre 2017

Présentation/objectifs :

Chaque entité de la DREAL a reçu un lot de 10 gobelets réutilisables pour utilisation lors des réunions au sein des services (ce ne sont pas des gobelets individuels). Composé de

polypropylène, le gobelet réutilisable est plus épais, très résistant, lavable en machine, génère moins de déchets et est donc plus durable.

Ces deux modes d'emploi permettent de comprendre la procédure à suivre.

Actualité/Communication : [Le SPSSI anime en administration centrale la semaine européenne de la réduction des déchets !](#)

Service : Administration Centrale du MTES

Année : 20 et 28/11/2017

Présentation/objectifs : SPSSI/PMFAD a organisé 2 animations dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, au restaurant administratif de la Grande Arche puis dans le hall de la tour Séquoia.

Les agents ont été invités à découvrir les grands enjeux de la collecte sélective des déchets et du recyclage au travers de panneaux et d'échanges avec les animateurs. Près de 400 agents ont également participé au quiz organisé en partenariat avec la société Tais-Véolia, prestataire de l'AC dans le cadre du marché de collecte et de valorisation de nos déchets.



Communication : [Semaine de réduction des déchets 2017 : résultats du gachimètre](#)

Service : DREAL Hauts-de-France

Année : 2017

Présentation/objectifs : Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, du 20 au 24 novembre 2017, tous les déchets des plateaux repas ont été pesés, à l'aide du gachimètre. Cette animation a été réalisée en collaboration avec l'équipe du restaurant administratif de Lille pour valoriser les bons résultats obtenus : près de 2/3 de déchets en moins par personne en un an !



Fiche bonne pratique : [campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire en AC](#)
[Opération stop au gaspillage alimentaire](#) (format pdf - 79.5 ko - 22/06/2017)

Service : AC et pôle ministériel de Saint-Germain

Année : 2016

Présentation/objectifs : réalisation d'une journée de mobilisation contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants administratifs d'administration centrale.

Sur la base d'un relevé du gaspillage moyen constaté sur plusieurs jours dans les restaurants administratifs d'AC et du pôle ministériel de Saint-Germain, le département PMFAD et la DICOM ont organisé une journée de mobilisation de mobilisation, invitant les agents à être particulièrement vigilants et en communiquant quelques conseils simples.

Cette action a permis de réduire les restes de déchets alimentaires sur les plateaux en fin de repas de 46% en moyenne sur les 3 restaurants. L'action a été complétée par un article de fond présentant les enjeux du gaspillage alimentaire.

[Pour consulter l'article intranet dédié à cette action](#)

Affiches de la campagne de communication :

- [Affiche gaspillage alimentaire 1](#) (format pdf - 906.7 ko - 22/06/2017)
- [Gaspillage alimentaire affiche 2 annonce des résultats](#) (format pdf - 879.3 ko - 22/06/2017)



Fiche bonne pratique : campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire

Service : Dreal Bourgogne Franche Comté

Année : Octobre 2016

Présentation/objectifs : Le 16 octobre 2016 avait lieu la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire. L'équipe PAE/RSO (plan administration exemplaire / responsabilité sociétale des organisations) qui œuvre pour améliorer les démarches écoresponsables de la DREAL, a souhaité profiter de cet événement pour communiquer sur le gaspillage alimentaire.

[Pour consulter l'article intranet dédié à cette action](#)

Fiche bonne pratique : Lutter contre le gaspillage alimentaire : Bravo ! Les biodéchets ont été divisés par 2 et plus pendant la semaine des déchets.

Service : Dreal Hauts de France

Année : Novembre 2016

Présentation/objectifs : Pendant toute la semaine des déchets du 19 au 27 novembre 2016, la mission qualité-écoresponsabilité de la DREAL des HAUTS-DE-FRANCE a fait procéder au restaurant administratif du site de Tournai, au pesage quotidien du pain jeté et des biodéchets provenant des plateaux des agents. Une pesée de référence avait été faite la semaine précédente pour permettre la comparaison.

Pour consulter l'article intranet dédié à cette action : <http://intra.dreal-nord-pas-de-cala...>



Fiche bonne pratique : Eco-blocs notes : le recyclage du papier dans votre service !

[Fiche éco blocs notes](#) (format pdf - 129.8 ko - 06/03/2018)

Service : Dreal Hauts-de-France

Année : 2017

Présentation/objectifs : Outre l'achat de papier d'impression recyclé au lieu de papier classique, il est aussi possible de donner une seconde vie immédiate au papier imprimé. Cette fiche pratique vous permettra de mettre en place rapidement et efficacement la production d'eco-blocs notes dans votre service.

Axe 4 - Préservation de la biodiversité



Fiche pratique : Réussir un troc aux plantes

[Fiche troc aux plantes](#) (format pdf - 132 ko - 06/03/2018)

Année : 2017

Présentation/objectifs : Cette fiche synthétise l'ensemble des éléments à prendre en compte pour réussir une telle opération. La rubrique "conseil" vous permettra d'améliorer en amont la mise en place de l'action et vos chances de succès auprès des agents.



Communication/Actualité : Une belle initiative en faveur de la biodiversité du quotidien !

Année : du 24 mars au 8 avril 2018

Présentation/objectifs : A l'initiative de deux agents de la Dreal, deux mangeoires pour aider les oiseaux à passer l'hiver et un nichoir pour le printemps ont trouvé leur place sur le campus de Rennes. Ils ont été réalisés en pin et en douglas, une essence de conifère naturellement résistante. Les mangeoires seront garnies une fois par semaine de graines de tournesol bio fournies par la [Ligue de protection des Oiseaux d'Ille-et-Vilaine](#).



Communication/Actualité : La DIR Ouest récompensée pour son engagement environnemental

Service : DIR OUEST

Année : 12/2017

Présentation/objectifs : La Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Ouest, en partenariat avec le Cerema Ouest, a remporté le Grand Prix National 2017 « Infrastructures pour la Mobilité, Biodiversité & Paysage » (IMBP) décerné par l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) **pour son action « Fauchage avec exportation en Centre-Bretagne »**. Ce type de fauchage consiste en la valorisation et la transformation des produits de fauche en énergie par méthanisation. Initié pour produire de l'énergie verte, il illustre la démarche d'innovation de la DIR Ouest au service de la biodiversité et de l'économie circulaire.

Ressources : Préservation de la biodiversité : les aéroports s'engagent !

[Note technique DGAC](#) (format pdf - 986.5 ko - 20/02/2018)



Service : DGAC

Année : 1/2018

Présentation/objectifs : Cette note présente l'état actuel de la prise en compte de la biodiversité par les gestionnaires d'aéroport selon les résultats

d'une enquête en ligne réalisée auprès des gestionnaires en 2016.
Les résultats de cette enquête montre que la biodiversité est prise en compte par plusieurs gestionnaires d'aéroport (plus de 50% des gestionnaires ayant répondu à l'enquête mettent en place des actions en faveur de la biodiversité sur leur plateforme).

Les principales actions en faveur de la biodiversité mises en place par les aéroports sont les suivantes :

- Gestion du couvert végétal
- Réalisation d'inventaires
- Protection de la faune
- Sensibilisation/communication
- Installation de ruches

Pour en savoir plus Téléchargez la note technique complète

Communication/Actualité : [Des moutons à la cité des mobilités pour faire la tonte !](#)

Service : IFSTTAR

Année : Octobre 2017

Présentation/objectifs : Un enclos a été installé jeudi 19 octobre 2017 par l'association Naturama (aidée par deux classes BTS de l'institut Diderot de Lyon), sur le terrain de l'IFSTTAR, pour la mise en place de 4 moutons de Soay sur les espaces verts. Naturama (www.naturama.fr) se chargera de les déplacer d'un enclos à l'autre **au gré des besoins de tonte**, et d'en ajouter ou en enlever (il seront entre 2 et 6)



Actualité : [Réunion des référents apiculteurs au CEI de Plöermel](#)

Service : DIR OUEST

Année : 2017

Présentation/objectifs : Les référents apiculteurs se réunissent une fois par an pour échanger sur les bonnes pratiques et les problématiques rencontrées lors de leurs activités. Une présentation en séance a rappelé les grandes étapes de l'année 2017 ainsi que le cadre partagé.

Tous ces éléments sont l'objet d'échanges : les essaimages, les différents matériels, la parution d'articles, les expérimentations (notamment le blé noir), les projets de communication, les formations, la lutte contre les frelons asiatiques...



Ressources : De nombreux ruchers sont présents [sur les réseaux de la DIR Ouest depuis 2014](#), où elles sont dorlotées par un réseau d'agents bénévoles formés par des collègues plus aguerris.

Basée sur des expériences concluantes dans 2 CEI, la démarche a été développée après présentation en CODIR.

Elle aura permis de sensibiliser les agents aux enjeux de biodiversité et s'est imposée

comme un véritable axe de cohésion interne.

L'essaimage continue puisque de nouvelles ruches seront installées prochainement dans d'autre CEI à partir de candidates au départ des ruches actuelles.

[Implantation de ruches - Etat des lieux et perspectives](#) (format pdf - 888.5 ko - 12/02/2018)

[Cadre partagé pour l'implantation de ruches](#) (format pdf - 988.7 ko - 12/02/2018)

Ressource : [Plantes mellifères : Une expérimentation de blé noir \(sarrasin\) à Entrammes, en Mayenne](#)

Service : DIR OUEST

Année : 2017

Présentation/objectifs :

- Le sarrasin est très mellifère ; sa floraison s'échelonne sur une période allant de juillet à septembre. Il fleurit en dehors des périodes où les abeilles trouvent en abondance du nectar (juillet-août) ce qui est une manne pour tous les insectes pollinisateurs. Cette plante est très appréciée par les abeilles !
- Cette parcelle d'un hectare est située près d'un l'échangeur sur la commune d'Entrammes, sur la RN 162.
- Le SEM/PECD est très attentif a cette expérimentation, tant pour veiller à la prise en compte de la biodiversité qu'à la valorisation des délaissés et à la destruction des plantes exotiques envahissantes.



Axe 5 - Accompagnement au changement



Communication : Numéro spécial déchets du journal interne

Service : DREAL Bourgogne - Franche-Comté

Année : Décembre 2017

Contenu/présentation : La gazette Drealienne est consacrée pour ce n° 11, à deux sujets : la qualité de vie et le bien-être au travail et le retour sur la Semaine Européenne de Réduction des Déchets qui s'est tenue du 20 au 24 novembre. La gazette résume les nombreuses actions entreprises par la DREAL pour une meilleure gestion des déchets, en interne mais aussi en partenariat avec des partenaires extérieurs.

Communication : Vidéo : ils ont testé d'autres moyens de se déplacer

Service : DREAL BRETAGNE

Année : 2017

Contenu/présentation :

Laurence, Nathalie, Patrick, Zorica, Thierry et Sylvain ont essayé les transports en commun ou le vélo à assistance électrique pendant un mois et demi... Cette vidéo présente leurs témoignages.

Si vous souhaitez en savoir plus sur des expériences d'accompagnement au changement sur le thème des mobilités, portée par Bretagne Mobilité Augmentée (BMA) [cliquez ici](#).



Axe 6 - Gouvernance et pilotage



Ressource : Feuille de route écoresponsabilité

[Feuille de route](#) (format pdf - 86.9 ko - 22/02/2018)

Service : DREAL Hauts de France

Date : 2/2018

Contenu/Objectifs : Chaque année la Dreal publie une feuille de route écoresponsabilité basée sur le Plan Ministériel Administration Exemplaire (PMAE).

Le plan d'actions définit :

- l'application au niveau local des axes du PMAE,
- les actions locales spécifiques,
- les actions de notre Plan de Déplacement (PDA)
- et bientôt, les actions issues de notre Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES).

Vous pouvez aussi consulter un [bilan synthétique des actions écoresponsables en 2017](#)



Ressource : Plan régional administration exemplaire de la Bretagne

2015-2020

[PRAE Bretagne 2015-2020](#) (format pdf - 4.3 Mo - 21/02/2018)

Service : DREAL Bretagne, la DIRO et la DDTM 35

Date : 2/2018

Contenu/Objectifs : La DREAL Bretagne, la DIRO et la DDTM 35 se sont engagées depuis longtemps à réduire l'impact de leurs activités quotidiennes sur l'environnement. Les agents ont ainsi pris une part active dans la mise en place d'actions éco-responsables depuis 2008 : élaboration d'un plan de déplacement, actions sur le tri des déchets, réalisation de bilans carbone, etc.

Ces démarches environnementales et sociales demandent un engagement sur le long terme et une vigilance permanente. C'est l'objectif du nouveau Plan Régional Administration exemplaire (PRAE) qui planifie pour la période 2015-2020 des mesures concrètes pour agir !

En terme de management le portage du PRAE est assuré par le groupe éco-administration piloté par le pôle supports intégrés (PSI). Il est organisé en groupes de travail thématiques (BEGES, ressources mobilité, semaine du DD) dans lesquels chacune des trois directions est représentée. Un pilotage spécifique pour les sites distants est assuré par chaque direction.

Axe 7 - Achats responsables

Ressource : La DREAL a reçu le prix « [Clause up ! 2017](#) »

Service bénéficiaire : DREAL PACA

Année : 2017

Présentation/objectif : La DREAL a reçu le 2 février 2017 le prix « Clause up ! 2017 » qui récompense les engagements d'un donneur d'ordre en faveur de l'insertion sociale dans ses marchés. Ce trophée dit de la clause d'attribution « donneur d'ordre » a été reçu conjointement avec la société Agilis qui reçoit celui de « l'entreprise ». Ces clauses sociales permettent aux collectivités et administrations d'imposer aux entreprises l'embauche de personnes en insertion et éloignées de l'emploi, durant un chantier. Les clauses sociales sont définies lors des appels d'offre et le nombre d'heures de clauses sociales sont déterminées par l'importance du lot.

Axe 8 - Vers la Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)

Actualité : [Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap](#)

Service bénéficiaire : DREAL PACA

Année : Novembre 2017

Présentation/objectifs : La DREAL PACA affirme son engagement et son soutien à la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées du 13 au 19 novembre 2017 pour continuer à faire changer le regard et permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi.

Ressource : Intervention d'une troupe de théâtre sur le handicap psychique

Service bénéficiaire : DREAL Bourgogne Franche-Comté

Année : 2016

Présentation/objectifs : sensibiliser les agents sur le handicap psychique sous la forme d'une approche théâtrale intitulée "Comprendre la santé mentale, entre mythe et réalité, sommes nous si différents ?"

[Sensibilisation au handicap](#) (format pdf - 165.7 ko - 21/06/2017)

[Voir la page intranet dédiée sur le site de la DREAL](#)

Fiche bonne pratique : Plan d'action parité Hommes-Femmes

[Plan d'action parité 2017](#) (format pdf - 43.9 ko - 17/08/2017)

Service : DREAL Normandie

Année : 2017

Présentation : Ce plan détaille les actions d'informations, de sensibilisation, et en matière de développement RH (changement de grade, concours, haut potentiel) pour l'année 2017.

Retrouvez toutes les actions "Parité" de la DREAL Normandie dans [une rubrique très riche](#) et notamment différents [panneaux d'une exposition](#) organisée pour des Cafés de la parité.



Panneau parité les 10 chiffres à connaître

[Panneau d'affichage parité - les 10 chiffres à connaître](#) (format pdf - 2.2 Mo - 06/09/2017)

Actualité : [L'intelligence collective au service de l'égalité femmes-hommes](#)

Service : MTES/AC

Année : 12/10/2017

Présentation/ objectif :

Le 12 octobre dernier, l'équipe de la fabrique à projets du Service du pilotage et de l'évolution des services (SPES) du Secrétariat général, en lien avec l'équipe de Parcours Professionnelles, a animé une journée de travail en intelligence collective pour faire évoluer la charte ministérielle relative à l'égalité entre les femmes et les hommes (2014-2017).

A l'issue d'ateliers en sous-groupes, les participants ont proposé des actions concrètes pour faire avancer l'égalité femmes/hommes.

FOCUS

Semaine européenne du développement durable 2017

Article du Fil Info (publication intranet interne)



Du 30 mai au 5 juin, c'est la Semaine européenne du développement durable ! Petit tour des initiatives des services du ministère mobilisés à cette occasion ! (Cette liste n'est pas exhaustive...).

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DREAL

- Fil conducteur, ODD n° 3 Santé et bien-être.

Participation au challenge mobilité régional ; conférence sur la qualité de l'air intérieur, animation d'un jeu de société « Dépollul'Air », conférence *Bien manger, bien bouger* et diverses animations sportives.

DDT de Haute-Savoie

- inauguration de L'armoire à livres et jeudi du développement durable sur le thème "Demain, quelle mobilité choisirez-vous ?".

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

DREAL

- marché bio et circuits courts ; ateliers de fabrication de produits ménagers naturels ; collecte d'objets ; mise en place d'un composteur ; conférences sur la monnaie locale franc-comtoise et sur un projet de magasin collaboratif ; concours photo « le développement durable insolite ».

BRETAGNE

DREAL

- Visite d'un écoquartier ; conférence sur les plantes invasives ; présentation d'une initiative sur la mobilité du futur, le MobLab ; bourse aux plantes ; repair-café.

CENTRE-VAL DE LOIRE

DDT Loir-et-Cher

- opération "Un jour, deux courriels" : chaque jour, deux services de la DDT communiquent autour d'un ou plusieurs ODD, afin d'illustrer que chaque agent, dans son quotidien, participe à l'atteinte de ces objectifs ; opération "Zéro pesticide et techniques alternatives".

GRAND EST

DREAL

- Projection d'extraits du film *Demain* et d'initiatives locales ; exposition de l'Ademe sur l'énergie ; challenge entreprise « au boulot à vélo » ; recueil d'expressions des agents : « pour moi, la transition

écologique c'est... » ; 1 astuce par jour pour la transition écologique.

HAUTS-DE-FRANCE

DREAL

- Expositions : nature et jardin, légumes oubliés et fleurs comestibles ; troc aux plantes ; conférence sur l'éco-responsabilité à la DREAL.

ÎLE-DE-FRANCE

DRIEA

- Projection du film documentaire *Demain* ; forum sur les déchets ; visite de toits végétalisés.

DRIHL

- Café de la DRIHL : présentation d'initiatives franciliennes portées par la DRIHL, visite guidée de l'exposition Pais Haussman, modèle de ville.

NORMANDIE

DREAL

- Projection débat du film *Demain* ; rendez-vous personnalisés avec des conseillers Infos énergie ; visite d'un centre de tri et de valorisation des déchets (à Caen et à Rouen).

NOUVELLE-AQUITAINE

DREAL

- Projection des films *Océans de plastique*, *Demain* et *Il était une forêt* ; sensibilisation sur la thématique de l'air intérieur ; journée de plongée et de nettoyage de la Vienne ; atelier économie circulaire et tiers lieux ; visite d'une recyclerie ; atelier rénovation thermique ; conférence habitat rénovation.

OCCITANIE

CVRH de Toulouse

- Actions avec le restaurant administratif (plats végétariens, bio et locaux ; apéritif avec insectes comestibles, pesée des pains gaspillés, etc), diffusion du film *Demain*, exposition sur le gaspillage alimentaire.

PACA

DREAL

- Matinale de la DREAL sur les objectifs de développement durable.

Du côté des DEAL

DEAL Guadeloupe

Conférences : regards croisés sur le développement durable ; les acteurs locaux de la transition écologique : témoignages d'acteurs ; les ODD et les métiers du développement durable : entretiens d'orientation avec des jeunes.

DEAL Guyane

Café débat sur le tri des déchets à la DEAL, ateliers mobilité durable ; conférence sur l'aménagement durable et l'habitat bioclimatique.

DEAL Martinique

Exposition sur le parc marin ; conférence débat : construire écologique et durable en Martinique ; visites guidées : réserve naturel et exploitation agricole biologique.

DEAL Réunion

Visite d'une ferme aquacole, visite d'une réserve naturelle, intervention d'une association réparant les appareils électriques.

Du côté des DIR

DIR Nord-Ouest

Conférence sur les clauses sociales dans les marchés publics, visite guidée d'un jardin sur le thème des plantes utilitaires, action sur les déchets et le compostage dans un district.

DIR Centre Ouest

Avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine : contrôle routier et sensibilisation au développement durable ; animation sur la problématique des déchets le long des routes.

ANNEXES

Annexe n°1 : liste des services des MTES et MCT

Annexe n° 2 : indicateurs interministériels

Annexe n°1 : liste des services des MTES et MCT

1. L'administration centrale : les cabinets ministériels et les directions générales

Les cabinets ministériels

Ils sont formés des :

- Cabinet du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire ;
- Cabinet de la ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports ;
- Cabinets des secrétaires d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire ;
- Cabinet du ministre de la cohésion des territoires ;
- Cabinet du secrétaire d'État auprès du ministre de la cohésion des territoires ;
- Bureau des cabinets ;

Les directions générales et autres structures

Elles sont au nombre de 8.

- Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) ;
- Secrétariat général (SG) ;
- Commissariat général au développement durable (CGDD) ;
- Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) ;
- Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) ;
- Direction générale de l'aviation civile (DGAC) ;
- Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) ;
- Direction générale de la prévention des risques (DGPR) ;

Le cas particulier de la direction générale de l'aviation civile (DGAC)

Cette direction gère des crédits de fonctionnement courant spécifiques (budget annexe) et anime par ailleurs un réseau de services techniques spécialisés directement rattachés à son administration centrale.

La DGAC décline le plan ministériel et ce plan est commun au siège et aux services qui lui sont rattachés. Il tient compte des missions, des spécificités techniques et des contraintes de service public qui leur sont propres.

Elle a désigné un RefAE au niveau central, qui est l'interlocuteur du secrétariat général. Le RefAE dispose d'une personne-ressource par service rattaché dont les fonctions sont sensiblement équivalentes à celles des CoPAE en région, sur un ensemble plus réduit cependant.

Il assure la synthèse des actions locales et fournit l'ensemble des données de suivi annuel à partir des outils d'aide qui lui sont adressés ou qu'il élabore (outil interne spécifique).

2. Les services techniques centraux ou à compétence nationale

Les services techniques centraux (STC) sont au nombre de 3 :

- Le centre d'études des tunnels (CETU) ;
- Le centre national des ponts de secours (CNPS) ;
- Le service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG).

Par ailleurs, constitue un service à compétence nationale (SCN) le centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH) qui regroupe les 10 centres interrégionaux (Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse, Tours) et le centre d'évaluation, documentation et innovation pédagogiques (CEDIP).

L'école nationale des techniciens de l'équipement (ENTE) est également un service à compétence nationale comportant 2 établissements : Aix-en-Provence et Valenciennes.

3. Les services déconcentrés

Le périmètre du PMAE des deux ministères couvre les services territoriaux suivants :

- Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) au nombre de 12 ;
- La direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA) ;
- La direction régionale et interdépartementale de l'énergie et de l'environnement d'Île-de-France (DRIEE) ;
- La direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL) ;
- Les directions interdépartementales des routes (DIR) au nombre de 11 ;
- Les directions interrégionales de la mer (DIRM) au nombre de 4 ;
- Les directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) en Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion) au nombre de 5 ;
- Les directions de la mer (DM) en outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Sud Océan Indien) au nombre de 4 ;
- La direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) de Saint-Pierre et Miquelon.

Le cas particulier des DIR

Les DIR disposent d'un réseau de référents développement durable dont les finalités sont de partager les expériences entre les DIR, de produire des recommandations, d'interpeller le réseau scientifique et technique et d'assurer le lien entre les différents réseaux dans leur domaine.

Bien que les métiers exercés soient différents, des liens se renforcent entre le réseau des CoPAE en DREAL et le réseau développement durable des DIR afin de les rapprocher sur des problématiques communes de développement durable ou de progrès social et de partager ainsi connaissances, bonnes pratiques et savoir faire dans le fonctionnement interne.

Annexe n° 2 : indicateurs interministériels

Catégorie d'impact	Thématique	Indicateur validé	Valeur 2017
1. Procédure	1.1. Assurer le fonctionnement du plan d'action interministériel « Administration exemplaire »	Pourcentage d'établissements publics et opérateurs intégrés au PMAE <i>Indicateur exprimé en % (numérateur et dénominateur en nombre de structures juridiques concernées)</i>	1 EP : ENAC (Ecole Nationale d'Aviation Civile)
2. Économie d'énergie	2.1. Connaître les émissions de gaz à effet de serre pour les maîtriser	Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2 ³ <i>Indicateur exprimé en % (numérateur et dénominateur en nombre de bilans)</i>	100 % des BEGES stables ou en baisse
	2.2. Connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments	Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services <i>Indicateur en kilowatt-heure</i>	15 661 700 kWh Ce chiffre ne concerne que 3 bâtiments en AC : la Tour Sequoia, l'hôtel de Roquelaure et l'hôtel Leplay
		Consommation annuelle moyenne d'énergie par m ² <i>Indicateur en kilowatt-heure/m²</i>	203,59 kW/m² SUB périmètre identique
3. Mobilité durable	3.1. Acheter ou utiliser des véhicules propres	Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc (<u>hors Véhicules opérationnels et PTAC > 3,5T</u>) <i>Le taux de rejet maximum est 60 g de CO₂/km</i> Sous-indicateur : Proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc.	7,6 % 20,6 %

³Le **périmètre 1** comprend les émissions directes de sources détenues ou exploitées par le service concerné. Ces sources sont essentiellement les chaudières à combustible fossile du service et le carburant consommé par la flotte de véhicules du service, que le service en soit propriétaire ou locataire. Le **périmètre 2** comprend les émissions indirectes associées à la production de l'énergie consommée dans le service, quand cette production est extérieure au service. Cette énergie peut prendre la forme soit d'électricité, soit de chaleur, de vapeur ou de froid ; (cf. Circulaire du 21 février 2013 relative aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre et aux synthèses des actions envisagées à effectuer par les services de l'État ; NOR : DEVD1303853C)

Catégorie d'impact	Thématique	Indicateur validé	Valeur 2017
	3.2. Développer l'éco-conduite	Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco-conduite	Stabilisation autour de 11,3 % des agents soit environs 3000 agents formés
4. Économie de ressources et réduction des déchets	4.1. Limiter les déchets et promouvoir le recyclage	Quantité de déchets résiduels produits par agent <i>En kg de déchets rapporté au nombre d'agents</i>	22,25 kg/agent (sous réserve)
		Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets / nombre total de restaurants administratifs <i>Indicateur en %</i>	62,5%
	4.2. Politique de maîtrise de la consommation de papier	Evolution du nombre de ramettes de papier consommée entre l'année N et l'année N-1 Toutes les couleurs du papier sont visées. <i>Indicateur en valeur absolue (nombre de ramettes)</i>	186 504 ramettes (- 13 % par rapport à 2015)
		Quantité de papier recyclé acheté / quantité de papier acheté Toutes les couleurs du papier sont visées. <i>Indicateur en % (numérateur et dénominateur en kg)</i>	25 %
	4.3. Optimiser les consommations d'eau	Quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés des services et occupés par les services <i>Indicateur en m³</i>	29 350 m³ Ce chiffre ne concerne que 3 bâtiments en AC : la Tour Sequoia, l'hôtel de Roquelaure et l'hôtel Leplay
5. Préservation de la biodiversité	5.1. Développer l'alimentation biologique	Valeur des denrées et produits alimentaires biologiques achetés / Valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés <i>Indicateur en % (numérateur et dénominateur exprimés en euro)</i>	16,90 % (16 restaurants) dont administration centrale : 17,05 % (2 500 repas/j)

Catégorie d'impact	Thématique	Indicateur validé	Valeur 2017
	5.2. Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts et non bâtis	Pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâtis mettant en œuvre une gestion écoresponsable <i>Indicateur en %</i>	85 % 10 953 espaces verts recensés (chiffre sous réserve)
6. Responsabilité sociale de l'État	6.1. Disposition sociale dans les marchés publics	Pourcentage de marchés de 90 000 euros HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan nationale d'action pour l'achat public durable 2015-2020 Indicateur en % (numérateur et dénominateur en nombre de marchés)	14 % des marchés à procédure formalisée publiés sur PLACE

